



## *Association pour la Sauvegarde de l'Église St Fiacre de Livilliers*

*10, rue de la Chaise*

*95300 Livilliers*

*Tel : 01 34 42 72 04*

*Fax : 01 34 66 9943*

*Mail : « [Asel95300@orange.fr](mailto:Asel95300@orange.fr) »*

### ***LETTRE DE L'ASEL n°1***

#### **LE MOT DU PRESIDENT**

Chers adhérents, actuels et futurs

Non, l'ASEL ne s'est pas endormie depuis la fin de l'année dernière, plus précisément depuis la première Assemblée Générale de notre Association qui a eu lieu le 2 décembre 2014 à l'espace couvert de Livilliers.

Elle a rencontré un vif succès puisque 52 personnes étaient présentes.

De surcroît 16 personnes ont répondu qu'elles regrettaient de ne pouvoir venir mais qu'elles adhèreraient à l'Association.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir des élus, notamment Messieurs Marc Giroud, Jean-Pierre Béquet, Dominique Gernay, outre, évidemment Madame Marion Walter, maire et la quasi-totalité du Conseil Municipal de Livilliers.

Cela démontre le réel engouement de tous pour la sauvegarde de notre église Saint Fiacre et j'en suis heureux.

Depuis lors la Commune ne cesse de travailler sur le projet et nous y sommes étroitement associés, notamment en étant conviés aux réunions.

Sachez que nous vous tiendrons régulièrement informés, ce que nous faisons, pour la première fois, par cette lettre qui fait le point, et que dès que la convention tripartite Commune-Fondation du Patrimoine – Association sera établie, nous reviendrons vers vous pour vous prévenir de la date de cérémonie de signature à laquelle tous les adhérents de l'Association seront conviés.

Je tiens enfin à remercier chacun d'entre vous, qu'il soit de Livilliers ou d'ailleurs, de son engagement pour notre église.

Marc Farge

.../...

## **ASSEMBLEE GENERALE DU 2 DECEMBRE 2014**

Le Président, après les remerciements d'usage, a débuté son intervention par un rappel de l'origine de l'Association.

L'idée en est venue dès l'apparition des désordres affectant l'édifice et il a commencé par prendre contact avec l'ancien président de l'Association pour la restauration de l'église de Hérouville, à l'époque le colonel Grenier (qui dirigeait le service départemental d'incendie et de secours du Val d'Oise) qui lui a fait part de son expérience, source d'informations précieuses notamment sur les possibilités de financement des travaux grâce aux dons récoltés par la Fondation du Patrimoine,.

Il a confirmé la constitution du bureau de l'ASEL

Vice-présidents : Monique Vanmoerkerke, Jean-Marie Pierrat (Hérouville)

Secrétaire : Jean Abondance - secrétaire adjoint : Pierre Morin

Trésorier : Jacques Tournaire - trésorier adjoint : Brigitte Duchêne

Sont ensuite intervenus :

Madame Marion Walter, maire, qui a rappelé qu'elle avait du prendre un arrêté de péril , ce qui permettait, non seulement d'assurer la sécurité de l'église mais aussi d'attirer l'attention des financeurs et en premier lieu de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) sur l'urgence à effectuer les travaux.

Madame Claire Guiorgadzé, architecte du patrimoine qui a présenté un diaporama des photos de l'église en expliquant les deux hypothèses de travaux envisagés, précisant que l'ensemble de la toiture et de la charpente devait être repris, ainsi que le financement à prévoir.

Monsieur Maricourt, délégué de la Fondation du Patrimoine pour le Val d'Oise, qui a expliqué le processus de souscription des dons et la déductibilité fiscale.

La soirée s'est terminée par un verre de l'amitié, offert par la Mairie.

## **REUNION DU 10 FEVRIER 2015**

Etaient présents des représentants de la Commune de Livilliers, de l'ASEL, de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Général, également Mme Guiorgadzé, Architecte du Patrimoine, Maître d'œuvre des travaux, M. Bellon, Architecte des Bâtiments de France et le Père Machenaud, Curé de la Paroisse

L'objet de la réunion était la visite de l'église Saint Fiacre, principalement par M. Cercllet, conservateur régional des monuments historiques, représentant la DRAC seule habilitée à délivrer les autorisations de travaux.

Après la visite il a, avec M. Pallot, inspecteur général du Patrimoine et architecte en chef des monuments historiques, effectué en Mairie la synthèse des constatations et confirmé que l'église constitue un édifice majeur, particulièrement digne d'intérêt.

Pour lui, il est évident qu'il y a, structurellement parlant, "quelque chose à faire pour ce bâtiment".

Reste à savoir quels sont les travaux qui peuvent être autorisés et ce point majeur n'est pas sans poser des difficultés.

Madame Guiorgadzé, Architecte du Patrimoine, Maître d'œuvre des travaux, préconise, dans son diagnostic, de faire ressortir les oculi, en langage courant, les roses qui peuvent être avec ou sans vitrail. Mais si la visite a permis de révéler qu'étant donné qu'il y a des oculi en pierre de taille, ce qui laisse supposer que l'édifice a été conçu initialement pour avoir des oculi à l'air libre, néanmoins, ce projet semble n'avoir jamais été mené à terme.

.../...

Le problème est de savoir si ces oculi ont été bouchés en cours de construction pour des raisons de stabilité ou ont été bouchés ultérieurement, c'est à dire entre le 13ème siècle, date de la construction et le 16ème siècle, date de l'exécution de travaux importants.

Il est donc prévu un sondage afin de vérifier s'il existe des vestiges de vitraux..

Elle préconise aussi de modifier la toiture pour que celle-ci ait une pente moins forte afin de dégager les oculi, mais les représentants de la DRAC estiment que la preuve qu'une toiture différente, plus basse, ait existé, n'est pas rapportée et sont plutôt partisans de maintenir la pente de la toiture telle qu'elle est aujourd'hui.

Des études complémentaires (dendrochronologie -étude du bois, sondage à faire effectuer par un maçon, analyse des tirants métalliques, recherche des sources en archives) sont à envisager.

La Commune espérait pouvoir obtenir que les dépenses soient prises en charge par la DRAC au titre des crédits d'entretien de l'édifice.

## **REUNION DU 4 MAI 2015**

Il est procédé à un échange de vues entre Mme Guiorgadzé, Architecte du Patrimoine, maître d'œuvre et la Municipalité de Livilliers suite à la réception d'une lettre de M. Cerclet au nom la DRAC du 13 avril 2015 qui annonçait une mauvaise nouvelle à savoir que l'Etat ne verserait qu'une aide de 40% de la dépense des sondages et études complémentaires préconisées lors de la réunion du 10 février ce qui impliquerait une prise en charge par la Commune de plus de 9000 € H.T. Son budget ne lui permet pas d'envisager une telle dépense.

Il a donc été convenu de différer la demande de subventions relative aux sondages complémentaires.

Il est urgent de solliciter l'autorisation de commencer les travaux car à défaut de déposer le dossier de demande de subventions avant la fin juin 2015, rien ne pourrait être entrepris avant 2017.

De la sorte, c'est le premier parti architectural, c'est-à-dire une restauration en l'état actuel (16<sup>e</sup> siècle) qu'il sera demandé au Conseil Municipal d'adopter.

Les sondages pourraient être effectués à l'occasion du démarrage des travaux, ce qui en réduirait notablement le coût par suite de la présence des échafaudages.

Le planning des opérations de maîtrise d'œuvre est le suivant :

présentation à la Municipalité de l'avant-projet sommaire par  
Mme Guiorgadzé et recueil des observations prévu pour le 4 juin 2015;

présentation à la Municipalité de l'avant-projet définitif par  
Mme Guiorgadzé et recueil des observations prévu pour le 11 juin 2015

délibération du Conseil Municipal sur son adoption.

.../...

Le dossier qui sera envoyé à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) par la Commune de Livilliers comportera :

L'avant-projet définitif ;

La demande d'autorisation de travaux :

consolidation des voûtes de la nef ;

réfection de la couverture ;

réfection des charpentes

La demande de subventions.

C'est avec impatience que nous attendons qu'il y soit donné suite.

